

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2021 COMPTE RENDU

Le cinq octobre deux mille vingt-et-un à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle communale de la Mairie, Place de l'Europe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAULTIER, Maire de Renazé.

Étaient présents : Patrick GAULTIER, Dorinne BALOCHE, Claude PAILLARD, Mireille BEDOUET, Damien DESERT, Romain BRETON, Armelle JOLYS, Thierry CHEVALIER, Hervé VIGNERON, Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE, Philippe PELLUAU, Christelle EVAIN, Sophie DESMIER, Roger RICARD, Patricia BOURGEAIS Sonia GUIOULLIER, Loïc LACROIX, Claude JUGE, Norbert LIVENNAIS, David HOCDE, Sophie BALLU, Sylvine GAULTIER.

Était absent ou excusé : Aude LECLERC-VOUAUX.

Mme Christelle EVAIN est porteuse d'un pouvoir de Mme Aude LECLERC-VOUAUX.

M. Damien DESERT a été élu secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 07 SEPTEMBRE 2021

Le procès-verbal de la réunion du 07 septembre 2021 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Il est adopté par 21 voix Pour, 0 voix Contre et 0 abstention.

Il est ajouté à ce compte rendu que M Philippe PELLUAU était porteur d'un pouvoir de Mme Sophie DESMIER.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

Dans le cadre des délégations permanentes que le Conseil Municipal lui a attribuées le 08 septembre 2020, Monsieur le Maire n'a pas usé du droit de préemption de la Commune dans les ventes suivantes :

- 37 Rue de Pouancé – La Hersepeau
- 9 Rue du Roquet
- 8 Rue Bourdais
- 4 rue de Pouancé
- 55 Rue du Général de Gaulle
- 39 Rue Bourdais
- 16 Rue Jean Rostand
- 6 La Hersepeau
- 13 Allée des Acacias
- 8 Rue Daudier
- 12 Rue Victor Fourcault
- 25-27 Rue du 11 novembre
- 4-6 Rue de Laubinière
- 3 Place de l'Europe

Intervention de M Didier BAILLEAU de MayENR pour une étude de faisabilité d'une autoconsommation collective d'électricité produite par des panneaux photovoltaïques installés sur des bâtiments communaux.

Après présentation de l'étude,

Le Conseil Municipal valide le devis présenté par MayENR d'un montant de 5 100 € H.T. pour l'étude de faisabilité d'une autoconsommation collective d'électricité produite par des panneaux photovoltaïques installés sur des bâtiments communaux et consommé par des équipements communaux dans un diamètre maximal de 10 kms entre les bâtiments communaux producteurs et consommateurs.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'inscrire à l'ordre du jour complémentaire la question suivante :

- Vente des terrains de l'ex maison Médicale à la Communauté de communes du pays de Craon pour l'euro symbolique.

AFFAIRES FINANCIERES

2021 – 088 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET GENERAL

Toutes justifications étant données,
Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADOpte la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses
Chapitre 042	
6811 Dotations aux amortissements	9 491 €
	478 €
	784 €
6817 Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulant	775 €
023 Virement à la section d'investissement	- 10 753 €
Total	775 €
	Recettes
752 Loyers	267 €
7817 Reprises sur provisions pour dépréciations des actifs circulant	508 €
Total	775 €

INVESTISSEMENT

	Dépenses
1327 Budget communautaires et fonds structurels	30 000 €

041	
2151 Réseaux de voirie	928 €
Total	30 928 €

Recettes

Chapitre 040

2802 Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	9 491 €
28041512 Subventions d'équipement versées	478 €
	784 €

Chapitre 041

2033 Frais d'insertion	928 €
1337 Dotation de soutien à l'Investissement Local	30 000 €
021 Virement de la section de fonctionnement	-10 753 €
Total	30 928 €

AFFAIRES CULTURELLES

2021 – 089 : FESTIVAL DES 37 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN COURT METRAGE AUTOUR DU THEME DE L'ARDOISE

M Loïc MEJEAN avec l'association « l'autre vie des papillons » va réaliser un court métrage autour du thème de l'ardoise et du passé ardoisier.

Ce court métrage sera projeté dans le cadre du festival des 37 le samedi 4 décembre au cinéma Vox à RENAZE.

Il sera ensuite projeté au Musée municipal de l'Ardoise et de la Géologie en tant que support audiovisuel.

Le coût de cette réalisation est de 6 500 €,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ALLOUE une participation financière de 2 000 € à l'association « l'autre vie des papillons » pour la réalisation de ce court métrage.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

VOIRIE

2021 – 090 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – GRDF 2021

Vu la longueur d'occupation du domaine public par les réseaux GRDF en 2021,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à encaisser la redevance d'occupation du domaine public 2021 de GRDF : soit 644 €.

URBANISME

2021 – 091 : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DE BUREAUX D'ETUDES POUR LES EVOLUTIONS DU P.L.U.

Depuis 2017, date de l'approbation du P.L.U., il est apparu quelques évolutions à opérer.

Afin de préparer les évolutions du P.L.U.,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de lancer une consultation auprès de bureaux d'études pour l'évolution du P.L.U.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché public avec le cabinet d'études le mieux disant.

2021 – 092 : LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DECLASSEMENT DE CHEMINS RURAUX EN VUE DE LEUR CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que la commune engage une procédure d'évolution du P.L.U., procédure qui engendre à terme une enquête publique,

Afin de mutualiser les coûts liés à une enquête publique, Monsieur le Maire évoque le déclassement de chemins ruraux en vue de leur classement dans le domaine privé communal.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une procédure de déclassement de chemins ruraux communaux et à lancer une consultation auprès de bureaux d'études pour cette procédure.

PERSONNEL

2021 – 093 : REVALORISATION DES TICKETS RESTAURANT

Depuis leur mise en place en 2010, le prix des tickets restaurant n'a pas évolué : soit 5 € avec une répartition 50% à la charge de l'employeur et 50% à la charge de l'agent. Une répartition 40% à la charge de l'agent et 60% à la charge de la collectivité est également possible.

Toutes justifications étant données,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VALIDE les propositions suivantes :

- Passage de 5 € à 6 € au 1^{er} janvier 2022 – avec une répartition à 50% entre chacune des parties.

- Passage de 6 € à 7 € au 1^{er} janvier 2024 – avec une répartition à 50% entre chacune des parties
- Maintien à 7 € au 1^{er} janvier 2026 – avec une répartition à 40% à la charge des agents et à 60% à la charge de l'employeur.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en place de cette valorisation des tickets restaurant.

BATIMENTS

2021 – 094 : LANCEMENT D'UNE ETUDE DE FAISABILITE POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE SOCIAL

En concertation entre les services du CCAS de RENAZE et du CIAS du Pays de Craon qui partagent les locaux du Centre Douanier ROUSSEAU,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de lancer une consultation auprès de maîtres d'œuvre pour réaliser une étude de faisabilité de l'aménagement des locaux, de l'amélioration thermique, de la mise en place d'une ventilation dans tous les locaux qui accueillent du public, de la reprise des problèmes récurrents de fuites de toiture et de son aspect extérieur.

AUTORISE Monsieur le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le maître d'œuvre le mieux disant, ainsi que toutes pièces se rapportant à ce marché.

PRECISE que le CIAS du Pays de Craon prendra à sa charge la quote-part qui lui revient.

ENVIRONNEMENT

PROJET DE COLLECTE DE DÉCHETS ALIMENTAIRES POUR LES VALORISER EN COMPOST :

Monsieur le Maire a rencontré Mme Anne-Sophie BREHIN et M Maxime HAUTOBOIS de la société « Les Pieds sur Terre ».

Ils prospectent les collectivités afin de mener à bien leur projet qui consiste à collecter les matières organiques jetées par la restauration collective afin de les valoriser en compost.

Aujourd'hui, les déchets organiques des restaurants scolaires sont collectés par la CCPC et sont incinérés ou enfouis.

Le coût de cette valorisation des déchets est de :

- 480 € TTC pour la mise en place du tri à la source
- 360 € TTC pour la sensibilisation des usagers
- 30 € TTC de frais mensuels de collecte
- 300 € TTC la tonne de déchets collectés 1 fois par semaine

Le tonnage de déchets est évalué à 3.6 T.

Le Conseil Municipal a demandé qu'au prochain conseil municipal de novembre, les représentants de cette société viennent présenter le projet.

INTERCOMMUNALITE

2021 – 095 : VENTE DE TERRAINS AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON

Vu l'article L.2241-1 et suivants du CGCT,

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 15 mai 2021 n° 351446,
Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de faire évaluer par les services du Domaine, l'immeuble communal sis, 11 Rue du Fresne cadastré :

- 000 AE n° 417 d'une superficie de 521 m²
- 000 AE n° 418 d'une surface de 602 m²
- 000 AE n° 523 d'une superficie de 1 132 m²

VALIDE le principe d'une cession pour l'Euro symbolique des parcelles supra-mentionnées à la Communauté de communes du Pays de Craon,

MOTIVE cette décision de céder à l'euro symbolique, par l'intérêt général que représenteront les services proposés aux habitants de RENAZE par la Communauté de Communes du Pays de Craon, à savoir la création d'un pôle socio-culturel composé d'une micro-crèche, d'un accueil de loisirs sans hébergement, d'une section de l'établissement d'enseignement artistique, d'un espace jeune et de lieux de permanences à vocation intercommunale. Ces services rendront plus attractive notre commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette cession.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Mme Christelle EVAIN donne lecture du compte rendu de la commission culturelle du 27 septembre 2021. A corriger le lieu de l'animation de Noël des 0-3 ans, elle est prévue au centre social.

Noël des enfants du personnel : sans gradin pour éviter que les enfants jouent pendant la soirée au risque de se blesser.

Noël des enfants : le mercredi 8 décembre 2021.

INTERCOMMUNALITE

Mme Dorinne BALOCHE demande aux conseillers municipaux s'ils ont des interrogations suite au compte rendu du conseil communautaire du 20 septembre 2021.
Pas d'observations

MM Patrick GAULTIER et Claude JUGE évoquent les ateliers liés au projet de territoire. Ils regrettent tous les deux le manque de temps accordé par le bureau d'études aux échanges, ce qui a été perçu comme frustrant.

Un questionnaire va être envoyé à tous les conseillers municipaux. M. le Maire les invite à prendre un peu de temps et à le remplir.

INFORMATIONS

AFFAIRES SCOLAIRES :

Mme Christelle EVAÏN informe que dans le cadre du plan de relance, la commune a obtenu une aide de 4 721.49 €, soit 100% du montant pour l'achat d'une armoire réfrigérée positive et d'une armoire chaude mobile 20 niveaux pour le restaurant scolaire.

REPRESENTATION DE LA REPUBLIQUE DANS CHAQUE CLASSE :

Mme Christelle EVAÏN informe que conformément à la loi BLANQUER, dans chaque classe figurera une plaque regroupant les symboles de la République que sont : le drapeau national, le drapeau européen, la devise de la République et les paroles de l'hymne national. La commune totalise 9 classes. Le coût d'une plaque reprenant l'ensemble de ces symboles républicains est de 19 € l'unité.

LOCATION DE VELO ELECTRIQUE :

Monsieur le Maire informe que pour les déplacements des agents des services techniques, il est envisagé de louer à la société Imag in Bike de St Barthélémy d'Anjou, un vélo électrique sur 3 ans au prix de 76.80 € TTC par mois comprenant l'entretien et la géolocalisation du vélo en cas de vol.

OPERATION BON PLAN(T) :

Les élus peuvent s'inscrire pour aider à la distribution des plantations qui aura lieu le samedi 16 octobre 2021 de 10 H à 12 H place de l'Europe.

SOIREE CABARET :

Les élus peuvent s'inscrire pour aider à l'organisation de la soirée cabaret du 19 novembre 2021 et sont invités à participer et faire connaître auprès de leur entourage la soirée pour que celle-ci connaisse une pleine réussite.

BILAN DE LA PORTE OUVERTE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE :

5 personnes intéressées ont participé à la porte ouverte. 95 personnes au pique-nique.

BILAN DU LOTO DU 287 SEPTEMBRE 2021 :

115 personnes environ et 1 200 € de recettes ce qui couvre les dépenses hors personnel.

VOLS - ZONES ARTISANALES :

Monsieur le Maire revient sur les vols dans les zones artisanales évoqués lors du précédent conseil municipal. Même, s'il dit ne pas être un partisan à tout prix des caméras, il n'est pas opposé à l'installation de caméras dans les zones d'activités pour surveiller les allées et venues. Il a évoqué ce dossier au V.P. de la CCPC en charge de l'économie et n'a pas eu l'impression d'un soutien dans cette approche. Il est aussi évoqué la mutualisation des achats par la CCPC.

ECOLE MATERNELLE J. PREVERT :

Mme Sonia GUIOULLIER évoque un espace à clore pour sécuriser l'extérieur de l'accueil périscolaire de l'école Jacques PREVERT.

HOTEL RESTAURANT DU FRESNE :

M Norbert LIVENAIS demande si le service du Domaine a estimé le bien. Il est répondu que nous sommes en attente et que cela ne devrait pas tarder.

BOURSE AUX JOUETS : Elle aura lieu les 5 et 6 novembre prochains.

MARCHE DE NOEL DE L'APE : Il aura lieu les 20 et 21 novembre prochains.

COMMISSION CONJOINTE VOIRIE – FINANCES : Elle aura lieu le 25 octobre 2021 à 20 H.

COMMUNICATION :

Un bulletin municipal sera réalisé pour être distribuer début décembre et une lettre aux renazéens fin décembre.

VOIRIE INTERCOMMUNALE :

M Thierry CHEVALIER, référent communal pour la voirie hors agglomération, a fait une visite des chemins ruraux ce mardi pour suivre le programme 2021 et programmer les travaux 2022.

Il informe qu'une harmonisation de l'entretien des zones d'activités intercommunales est en cours de réflexion. Les bordures des entrées des entreprises dans la zone de Lourzaie vont être reprises.

VOIRIE :

Il a été constaté des dégâts aux bordures du rond-point de Lourzaie. Il s'agit sûrement d'un convoi exceptionnel qui malheureusement ne s'est pas dénoncé.

SIGNALETIQUE ET VISIBILITE :

M Roger RICARD signale que les panneaux de signalétique de part et d'autre du rond-point de l'Ouest sont dangereux car ils sont situés juste avant les passages piétons et cachent la visibilité des piétons pour les automobilistes.

De même un panneau de signalétique près de la Maison Pré a des lames trop basses et présente un danger pour les piétons.

QUESTIONS DIVERSES

Prochain Conseil municipal : mardi 2 novembre 2021 à 20h (présentation par l'association les pieds sur Terre du projet de collecte des déchets pour leur valorisation en compost.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.